

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 7 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
31 OCTOBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE  
10 NOVEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 36  
Présents : 29  
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONÇALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Alain DANIEL, - Bernadette GRIGNON, - Christine SAVARY, - Nathalie CALLE, - Mireille LUCAS.

**M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**

**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°124-2017 – ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES DELEGUES D'ARC SUD BRETAGNE  
AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS EN REMPLACEMENT DE M. ANDRE PAJOLEC**

Par courrier en date du 27 octobre 2017, M. André PAJOLEC a démissionné de ses différents mandats auprès des organismes extérieurs. Le Président rappelle que la Communauté de Communes adhère à un certain nombre d'organismes extérieurs (syndicats mixtes, GIP, associations, etc.) auprès desquels il convient de désigner des représentants en remplacement de M. André PAJOLEC.

Pour chacun des organismes suivants, le Président invite les candidats intéressés à se faire connaître, et demande ensuite au Conseil Communautaire de voter.

- Comité Syndical du SYSEM (Syndicat Mixte du Sud-Est du Morbihan – traitement des déchets ménagers) : 1 élu titulaire

Le Conseil Communautaire **DESIGNE**, à l'unanimité, M. Bruno LE BORGNE pour représenter Arc Sud Bretagne au SYSEM.

- Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Pays de Vannes : 1 élu titulaire

Le Conseil Communautaire **DESIGNE**, à l'unanimité, M. Bruno LE BORGNE pour représenter Arc Sud Bretagne à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Pays de Vannes.

- Assemblée Générale de VIPE (Agence de développement et technopole du Pays de Vannes)  
1 élu

Le Conseil Communautaire **DESIGNE**, à l'unanimité, M. Jean-François BREGER pour représenter Arc Sud Bretagne à l'Assemblée Générale de VIPE (Agence de développement et technopole du Pays de Vannes).

- Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) « équipements du Morbihan » :  
1 élu titulaire

Le Conseil Communautaire **DESIGNE**, à l'unanimité, M. Bruno LE BORGNE et M. Guy DAVID (suppléant en remplacement de M. Bruno LE BORGNE) pour représenter Arc Sud Bretagne au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) « équipements du Morbihan »

- Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM) « EADM » : 1 élu titulaire

Le Conseil Communautaire **DESIGNE**, à l'unanimité, M. Bruno LE BORGNE et M. Guy DAVID (suppléant en remplacement de M. Bruno LE BORGNE) pour représenter Arc Sud Bretagne au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (SEM) « EADM ».

- Commission consultative de Morbihan énergies : 1 élu titulaire

Le Conseil Communautaire **DESIGNE**, à l'unanimité, M. Bruno LE BORGNE pour représenter Arc Sud Bretagne à la Commission consultative de Morbihan énergies.

- Comité unique de programmation du Pays de Vannes : 1 élu titulaire

Le Conseil Communautaire **DESIGNE**, à l'unanimité, M. Bruno LE BORGNE pour représenter Arc Sud Bretagne au Comité unique de programmation du Pays de Vannes.

- Compagnie des Ports du Morbihan : 1 élu titulaire

Le Conseil Communautaire **DESIGNE**, à l'unanimité, M. Bruno LE BORGNE et M. Michel CRIAUD (suppléant en remplacement de M. Bruno LE BORGNE) pour représenter Arc Sud Bretagne à la Compagnie des Ports du Morbihan.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 15/11/17

Le Président,

